



Creances professionnelles non cautionnaire et cautionnaire

Par **CHARBONNET**, le **21/05/2008** à **08:29**

BONJOUR, rnMA SARL A ETE LIQUIDE EN OCTOBRE 07. JE SUIS CAUTIONNAIRE DU PRET CONSENTI PAR LA SARL. LA BANQUE DE LA SARL ME DEMANDE DE REMBOURSER LE PRET A TITRE DE CAUTIONNAIRE. OR JE N'AI PAS LE DROIT DE FAVORISER PLUS UN CREANCIER QU'UN AUTRE. SOIT JE REMBOURSE TOUTES LES CREANCES DE LA SARL SOIT JE NE REMBOURSE RIEN. SI JE REMBOURSE SEULEMENT LA BANQUE EN TANT QUE CAUTIONNAIRE, EST CE QUE JE DOIS REMBOURSER LES AUTRES CREANCES ? SI OUI PEUT ON ME SAISIR MA MAISON ? ET DANS CE CAS COMMENT PROTEGER MA MAISON ? AI-JE LE DROIT DE LA DONNER ? OU DE LA VENDRE PEU CHERE ? MERCI DE VOTRE REPONSE.